

# Saulzet le Froid



Bulletin Municipal  
Janvier 2016

[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)



## SOMMAIRE

### 2-3 Mot et Vœux du Maire

#### VIE MUNICIPALE

- 4 Assainissement
- 5 Travaux - Déneigement
- 6 Travaux - Ad'AP
- 5 Vie-scolaire - Élections
- 8 Hommage- Revue de presse
- 9 Communication – Tri des déchets
- 10-11 Tri des déchets
- 12-13 Qualité eau : captage La Martre-Pessade

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES CHEIRES

- 14 Médiathèque
- Saison culturelle

#### VIE ASSOCIATIVE-BREVES

- 15 Société de chasse
- Les conscrits
- Plein Air – Saison Pessade
- 16 Comité des fêtes
- Club des aînés
- Donneurs de sang
- 17 Pompiers : AUC
- 18 Amicale des sapeurs pompiers
- Brèves

#### ÉTAT CIVIL

- 19 Naissance
- Mariage
- Décès

Chers amis,

A l'image des régions, la réforme territoriale portée par le Gouvernement et inscrite dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août dernier va changer profondément le paysage intercommunal. En effet, la plupart des communautés de communes de moins de 15000 habitants sont désormais dans l'obligation de fusionner avec d'autres communautés et ceci dès le 1er janvier 2017. Concrètement, dans notre département, qui en compte actuellement 44, il n'en restera que 13 ou 14 d'ici un an. Ce qui a engendré, dans un premier temps, un nombre important de réunions spécifiques pour réfléchir et se préparer au mieux afin de franchir cette étape très importante et ceci dans un délai très restreint. Une première réunion du bureau communautaire (les maires des 11 communes) avait fait ressortir que toutes les communes adhérentes aux "cheires" souhaitaient, à l'unanimité, continuer à travailler ensemble et donc adhérer en bloc à une future communauté. Suite à cela, un groupe de travail a été constitué par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Clermont-Ferrand. Il est composé principalement des présidents des communautés du département. Compte tenu que Clermont communauté ne souhaite pas s'agrandir et que plus au Sud se dessine le projet d'une importante communauté autour de la ville d'Issoire, géographiquement, entre ces deux entités, il reste "les cheires", "Gergovie Val d'Allier", et "Allier Comté communauté".

Sur le terrain des premiers contacts ont été pris entre les présidents respectifs qui se sont rencontrés. S'en est suivi des réunions communes des bureaux communautaires et la constitution de groupes de travail pour identifier et comparer les compétences exercées par chacune des 3 entités pour effectivement déterminer s'il était envisageable de travailler sereinement ensemble et ceci en tenant compte du calendrier, car M. le Préfet devrait arrêter les nouveaux périmètres des futures EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) au 31 mars prochain, ce qui inéluctablement engendrera, un agenda de réunions très dense.

En ce qui concerne notre commune, nos dossiers en cours avancent, mais très lentement. Nos partenaires financiers ne se désengagent pas d'accompagner nos projets, mais manifestement la rigueur budgétaire oblige à différer dans le temps leur réalisation. Comme nous l'avions indiqué l'année dernière, l'aménagement de la traverse de Zanières, la mise en conformité de l'assainissement du bourg et du village de Souverand, ainsi que l'élaboration du PLU, ces dossiers déjà bien aboutis administrativement, devraient se réaliser en partie cette année pour se terminer en 2017. Nous envisageons aussi la rénovation de la mairie par le changement des menuiseries extérieures qui sont en très mauvais état, ce qui pourrait permettre une meilleure isolation et des économies d'énergie non négligeables. Il est également prévu la création d'une porte côté Sud pour rendre le secrétariat accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous travaillons pour l'aboutissement des projets de la commune, et cependant, comme je l'avais indiqué dans le précédent édito, l'octroi des dotations de l'état allouées aux communes diminue progressivement jusqu'en 2017. N'est-ce pas là, la continuité d'une réforme territoriale visant à diminuer considérablement le nombre de communes et collectivités dans notre pays ?

L'année 2016 sera très chargée pour les élus communautaires, néanmoins, au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente nos meilleurs vœux en cette nouvelle année, qu'elle vous apporte à tous, bonheur, santé et satisfaction dans vos projets.

Patrick PELLISSIER



© Aurélien Mathevon

## Étude diagnostique du réseau d'eau potable.

Ce travail est en cours de réalisation. Il consiste à élaborer un plan de recellement le plus précis possible du réseau existant ainsi qu'à évaluer l'état des canalisations et des vannes. Enfin, des contrôles seront réalisés en nocturne pour avoir une estimation des pertes d'eau par des fuites éventuelles.

## ASSAINISSEMENT

La commune de Saulzet-le-Froid a décidé de réaliser des travaux sur ses réseaux d'eaux usées sur les secteurs du bourg et du hameau de Souverand.

Le projet initial consistait à créer un collecteur de transfert des eaux usées du bourg et du hameau de Souverand pour les acheminer jusqu'à la lagune existante, avec également une extension de réseau sur le bourg. Une demande de subventions avait été déposée en 2014 pour ces travaux, mais ce projet n'a pu faire l'objet d'une décision de financement en 2015.

### Les travaux complémentaires consistent :

- à séparer au maximum les eaux claires parasites du réseau unitaire du bourg (déconnexion de ruisseaux, fontaines et fossés, reprise de tronçons drainants ou sous-dimensionnés)
- à collecter la totalité des habitations (extension de réseau et modification du plan de zonage)
- à créer une nouvelle station d'épuration.

Ces travaux ont été préconisés dans l'étude diagnostique de l'assainissement collectif, réalisée par "SAUNIER et Associés" en 2005/2006, et décidés en concertation avec le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires et le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

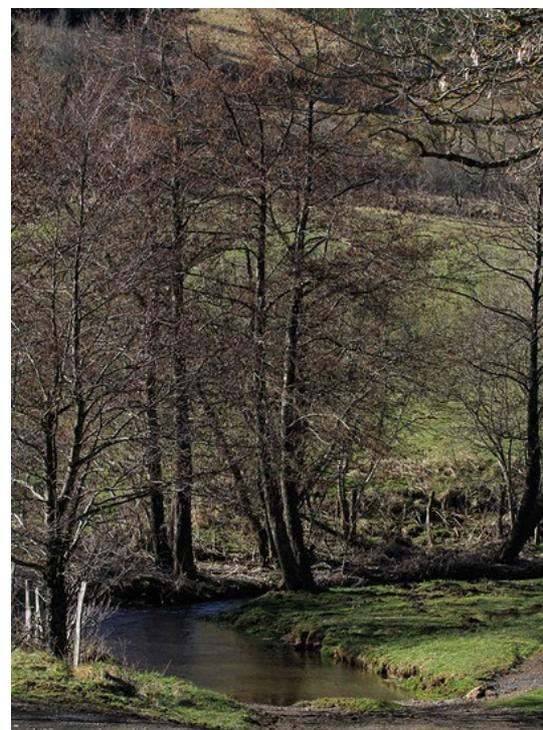
Le rapport de synthèse du SATESE de l'année 2013 rappelle également la nécessité de réaliser ces travaux.

Ce projet demeure donc prioritaire pour la commune, et est inscrit au contrat territorial de la vallée de la Veyre.

### OBJECTIFS

Les objectifs des travaux sont donc de plusieurs ordres :

- réhabiliter une partie du réseau du bourg, en reprenant les tronçons drainants et sous dimensionnés
- déconnecter au maximum les venues d'eau claire parasite (ruisseau, fontaines et fossés)
- collecter les maisons non raccordées au réseau sur le secteur Nord-Est du bourg
- créer un collecteur de transfert pour les eaux usées collectées sur le bourg et sur le hameau de Souverand, à raccorder à la nouvelle station d'épuration du bourg
- créer un ouvrage d'épuration, adapté aux caractéristiques du réseau et peu complexe, facile d'entretien, sans consommation électrique
- améliorer la qualité des eaux rejetées dans les cours d'eau.



© Aurélien Mathevon



Droits réservés Avant-Train-Lesli.com

## PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans notre précédent bulletin, nous vous informions de notre intention d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

C'est par délibération du 13/12/2014 que cette démarche a été officialisée.

Le 23/06/2015, le cahier des charges a été envoyé en consultation auprès de trois Cabinets d'Architectes spécialisés en urbanisme. Seuls deux d'entre eux ont répondu.

Après ouverture des propositions, c'est le Cabinet Descoeur qui a été retenu pour un coût de 27600 € TTC.

Afin de financer une partie de ce projet, le conseil municipal a fait une demande de subvention auprès de l'État. Le montant du financement obtenu s'élève à 12000 €. Le coût restant à la charge de la commune serait donc de 15600 €.

Le 09/09/2015, nous avons rencontré Monsieur Descoeur afin de planifier l'ordre des démarches à effectuer.

Une réunion de lancement a été organisée le 05/10/2015 en présence de Monsieur Descoeur, les membres du conseil municipal et toutes les personnes associées au projet telles que la DREAL, la DDT, le Grand Clermont, l'Agence de l'eau....

Aujourd'hui, la première partie du PLU, le Diagnostic est en cours d'élaboration. C'est un état de la commune dans tous les domaines. Il comportera une étude sur la santé (qualité de l'eau et de l'air), une étude sur l'assainissement (schéma d'assainissement, station d'épuration, captages...), une étude sur les réseaux d'eau potable, une étude environnementale et paysagère, une étude urbaine et agricole, une étude démographique, une étude touristique).

Dans un second temps, nous devons réaliser un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) afin d'énoncer les ambitions démographiques de la commune sur 10 à 15 ans ainsi que les secteurs à développer (économique, artisanal, touristique...).

À la suite de cela, un plan de zonage de la commune sera élaboré ; 4 zones seront définies : les zones à urbaniser, les zones habitables, les zones agricoles et les zones naturelles.

Pour chaque zone, un règlement devra être rédigé.

À partir de cette étape, des réunions de terrains seront organisées entre les élus, les personnes associées au projet et les habitants de la commune.

Tous les habitants, village par village, seront conviés à assister à ces réunions afin de mieux comprendre le découpage de chaque zone.

Enfin, le plan de zonage, une fois terminé, sera soumis à la consultation de la DDT, la DREAL, la Chambre d'Agriculture, l'ARS, l'Agence de l'eau... La DDT centralisera les avis avant de transmettre le dossier à Monsieur Le Préfet pour approbation.

La dernière étape avant la fin de l'élaboration de ce projet sera l'enquête publique.



## DÉNEIGEMENT

Comme chaque année, notre employé municipal assure au mieux le déneigement. Pour cela, nous vous demandons de ne pas stationner dans les rues des villages. Si des véhicules gênent le passage, le déneigement ne pourra pas être effectué.

Merci pour votre compréhension.

## LES TRAVAUX À ZANIÈRES

Suite à la décision du Conseil Départemental, les travaux concernant la traverse ne débuteront qu'au début de l'année 2016. Cette dépense qui avait été inscrite sur le budget général 2015 a fait l'objet d'une écriture rectificative sur le budget en fin d'année. Les travaux consisteront par l'enfouissement des réseaux secs (lignes électriques et téléphoniques), par l'extension du réseau d'eau et des réservations pour l'assainissement.

Toujours dans la volonté de renforcer la sécurité au niveau de la RD5 et afin d'inciter les automobilistes qui circulent sur cette voie à réduire leur vitesse, nous réfléchissons à plusieurs solutions : radars pédagogiques, ralentisseurs amovibles... Ces aménagements qui sont à l'étude pour l'instant doivent répondre à la réglementation exigée par le Conseil Départemental qui entretient cet axe.



## AD'AP

Tous les établissements recevant du public (bibliothèques, écoles, mairies...) ou privés (commerces, hôtels, cabinets médicaux...), devaient déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 leurs "agendas d'accessibilité programmée" (Ad'AP). Des amendes peuvent être imposées à ceux qui ne l'ont pas fait. "Au bout d'un an, ils doivent dire ce qu'ils ont fait comme travaux, et à la fin de l'agenda rendre des comptes."

La loi handicap de 2005 avait fixé au 1er janvier 2015 l'échéance en matière d'accessibilité des lieux et transports publics.

L'ordonnance du 26 septembre 2014, définitivement ratifiée le 21 juillet, tire les conséquences du non-respect de cette échéance : elle instaure un nouveau délai de 3 ans pour les établissements pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes.

### Agenda et Présentation du projet stratégique de mise en accessibilité pour notre commune

Quatre établissements recevant du public (ERP) et deux installations ouvertes aux publics (IOP) sont concernés :

- Mairie
- Église
- Médiathèque
- Salle des fêtes
- Aire de jeux
- Cimetière

Pour des raisons économiques, il a été décidé d'étaler la dépense sur une période de 3 ans et de hiérarchiser les priorités en fonction de l'importance et de la fréquentation des bâtiments.



Sur la base de ces deux critères, les interventions sont programmées comme suit :

#### En 2016/2017 : Mairie et Salle des fêtes

La mise en accessibilité de la mairie consistera en :

- L'aménagement de stationnements PMR\* (pour les 2 bâtiments)
- Le marquage au sol (pour les 2 bâtiments)
- Favoriser l'accès à la mairie en créant une nouvelle ouverture au niveau du parking de l'église
- Installation d'une banque accessible aux PMR
- Délocaliser à la salle des fêtes le bureau de vote, la salle de réunion et la salle des associations

La mise en accessibilité de la salle des fêtes consistera en :

- Modifier les seuils de porte présentant un ressaut
- Déplacer les barres d'appui des sanitaires conformément à la réglementation
- Contraster les interrupteurs par rapport au support

#### En 2017/2018 : Église et Cimetière :

La mise en accessibilité de l'église consistera en :

- L'aménagement de stationnements PMR
- Le marquage au sol
- Créer une entrée secondaire accessible aux PMR afin de ne pas dénaturer ce bâtiment faisant partie du patrimoine architectural de la commune
- Créer un rappel au sol sous les équipements en saillie

La mise en accessibilité du cimetière consistera en :

- Installer une main courante conforme
- Aménager les marches d'escalier conformément à la législation
- Demande de dérogation pour les PMR pour incompatibilité technique

#### En 2018 : Médiathèque et aire de jeux :

La mise en accessibilité du bâtiment consistera en :

- Créer une rampe d'accès répondant aux critères d'accessibilité
- Créer une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Le marquage au sol
- Créer une pente devant la porte d'entrée répondant aux critères d'accessibilité
- Remplacer la poignée existante
- Installer des mains courantes conformes

La mise en accessibilité de l'aire de jeux consistera en :

- Suppression de l'accessibilité par l'escalier, celle-ci se fera uniquement par le parking de la salle des fêtes avec mise en place d'une signalétique

\*PMR : personne à mobilité réduite





## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AYDAT

En cette année 2015, ce sont 22 écoliers de notre commune qui sont inscrits dans les écoles d'Aydat qui comptent 101 élèves en maternelle et 178 élèves en élémentaire soit au total 279 élèves. Des travaux de réfection de la cour de l'école maternelle ont été réalisés pendant l'été.

Le montant de la participation financière de notre commune pour contribuer au fonctionnement des écoles reste inchangé, il est toujours fixé à 65 € par élève et par mois. Ce qui représentera un budget d'environ 14 300€ pour cette année 2015/2016.

En ce qui concerne les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), notre municipalité a participé à hauteur de 3 200 € pour l'année scolaire 2014/2015. L'organisation des TAP a de nouveau été confiée cette année à l'association AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale).

Ces temps, qui sont facultatifs, se déroulent sur les journées suivantes :

- École Maternelle : les jeudis après-midi
- École Élémentaire : les mardis après-midi

Voici les activités qui sont proposées aux élèves :

- Bricolage
- Judo
- Activité Nature
- Vannerie et arts créatifs
- Théâtre
- POP'UP
- Musique
- Journalisme
- Découverte de la caserne et des pompiers
- Jeux Collectifs
- KIN BALL
- Sport divers

## ÉLECTIONS : CHANGEMENT DE BUREAU DE VOTE

Comme vous avez pu le constater, le bureau de vote a été déplacé de la salle de la mairie à la salle des fêtes de Saulzet-le-Froid pour les élections régionales.



Depuis un petit moment déjà, une réflexion était menée au sein du conseil municipal pour trouver un endroit plus facile d'accès, avec la possibilité de s'y rendre au plus près en voiture. La salle devait répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les espaces publics, imposée par la loi.

La municipalité a déposé cette année une demande de changement au Préfet.

La préfecture a répondu favorablement par ARRÊTÉ du préfet du Puy-de-Dôme n°2015-(15-01016)/PREF 63 et le siège de ce bureau a été fixé à la salle polyvalente de SAULZET-LE-FROID. Dorénavant, lors des prochaines élections, vous êtes invités à vous rendre à la salle des fêtes pour remplir votre devoir de citoyen. La prochaine échéance électorale devrait être l'élection présidentielle en 2017.

Vous avez à disposition sur le site internet municipal :

- tous les renseignements nécessaires pour vous inscrire sur les listes si nécessaire,
- les résultats des élections sur la commune.





## VINCENT A L'HONNEUR

Il est de tradition de ne pas parler des interventions de nos sapeurs-pompiers, pour ne pas mettre en avant un sapeur plus qu'un autre par rapport à toutes les interventions plus ou moins périlleuses qu'ils réalisent chaque année. Mais dans certains cas, nous ne pouvons pas rester dans le silence.

En effet, le dimanche 15 février, Vincent Blanch habitant d'Espinasse, sapeur-pompier à Saulzet le Froid était présent à la caserne d'Aydat en compagnie d'un ami, David, lui aussi sapeur sur la commune voisine. A 14h30, les deux pompiers, alertés, sont intervenus pour secourir deux jeunes hommes tombés dans le lac à plus de 100 mètres du bord, la glace ayant cédé sous leur poids.

Au péril de leur vie, munis d'un canoë, s'approchant peu à peu des victimes frigorifiées et presque en hypothermie, à force de courage, ils réussirent à les maintenir à la surface, pendant que l'hélicoptère de la sécurité civile (Dragon 63) se positionnait pour hélitreuiller ce duo d'imprudents.

Le 10 juin 2015, place de Jaude, Vincent et David ont été décorés par le préfet de la région Auvergne pour acte de courage et de dévouement.



Félicitations à tous les deux.

## UN PÉRIPE PEU ORDINAIRE

Sarah et Vincent, du village d'Espinasse, ont accompli un périple peu ordinaire cet été. En effet, ils avaient décidé de se rendre en Turquie en tandem : un réel défi, jugez-en plutôt :

- 10 pays traversés
- 3658 km parcourus en tandem
- 10 km parcourus en dépanneuse de l'autoroute
- 228 km parcourus en bus
- 61 jours de voyage :
- 42 jours sur le tandem
- 10 jours de repos durant le périple et 9 jours de repos à l'arrivée.

Nous félicitons ces deux jeunes médecins pour leur ténacité, leur courage et leur endurance. Vous pouvez suivre le déroulement de leurs aventures jour après jour en consultant leur blog sur internet : [www.sarahvincent.jimdo.com](http://www.sarahvincent.jimdo.com)



## Saulzet-le-Froid

• **Élections régionales** : pour la prochaine consultation électorale, qui se tiendra les 6 et 13 décembre, la mairie vous informe que le bureau de vote sera mis en place à la salle polyvalente.

## Amable Gardet à l'honneur



Cette année, un enfant du village a été mis à l'honneur ; il s'agit d'Amable Gardet, né le 1<sup>er</sup> novembre 1882 à Saulzet-le-Froid et tué à l'ennemi le 14 novembre 1914 à Zonnebeke en Belgique, alors qu'il servait sous les drapeaux du 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

C'est au cours de recherches effectuées ces dernières années pour présenter une exposition que son nom a

été retrouvé, et cette année il a été inscrit comme il se doit sur le monument aux morts.

Karine Gardet, son arrière-petite-nièce, et Karine Goigoux, adjointe au maire, entourées d'enfants du village, ont donné la réponse à Aimé Audigier, pour la lecture d'un texte très adapté au souvenir de la Grande Guerre : « *Dis-nous pourquoi papy* ».



[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)

## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis début 2015, le site internet <http://www.saulzet-le-froid.fr> permet à tout un chacun, habitants de la commune, estivants, gens de passage de trouver des informations sur la commune, les événements et manifestations à venir et passés, et bien d'autres informations encore.

Il évolue au fil des événements, se dote de nouveaux articles régulièrement.

Ce site est à la disposition des habitants de Saulzet-le-Froid qui désireraient porter à la connaissance de tous des informations diverses, enrichissantes et valorisantes pour la commune, sur son histoire, ses commerces, ou les manifestations locales par exemple.

Après validation du conseil municipal, il est possible pour les associations, les habitants de Saulzet-le-Froid, d'insérer des articles ou documents finalisés et de les mettre à la disposition de tous.

Cette année pour son année de lancement le site a vu passer pas loin de 2500 visiteurs pour presque 8500 pages vues.

Actuellement il est possible d'accéder à 40 pages différentes dans 19 catégories.

## DECHETS MENAGERS

### Pourquoi est-il important de trier ses déchets ménagers ?

Les déchets des ménages représentent des volumes de plus en plus importants. Il y a 25 ans, chacun d'entre nous jetait en moyenne 220 kg de déchets par an ; aujourd'hui nous en produisons en moyenne 500 kg par an, soit plus de 1kg par habitant et par jour. Les déchets d'emballages représentent un quart du poids des déchets ménagers.

Trier ses déchets pour les recycler est le premier geste quotidien que chaque citoyen peut faire pour participer à la protection de son environnement. Les déchets sont des sources de pollution pour la planète, ils ont des impacts écologiques, mais aussi économiques.

Il est très important que tout le monde trie et respecte les consignes de tri données (voir consignes de tri). En effet la qualité du tri permet de réduire le coût de collecte et de traitement des déchets d'emballages ménagers supporté par les habitants.

### Déchets d'origine agricole

Le brûlage, l'enfouissement et le dépôt des déchets d'origine agricole dans les containers réservés aux ordures ménagères sont interdits et répréhensibles. Des collectes sont régulièrement organisées par la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

### Déchets de chantier et déchets volumineux

Les déchets de chantier et les déchets volumineux sont à apporter directement en déchetterie. Le Sictom des Couzes paie une redevance conséquente pour nous permettre d'accéder à la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle qui est la plus proche de notre commune, alors profitons-en. Il suffit de se procurer un « pass » soit sur internet : [www.pass-dechetteries.clermontcommunaute.net](http://www.pass-dechetteries.clermontcommunaute.net), soit directement sur place, auprès du gardien, muni d'un justificatif de domicile.



## LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE CHAQUE VILLAGE

Cette année 5 nouveaux panneaux d'affichage ont été placés dans les villages de Saulzet le Froid. Ils permettent d'informer la population sur ce qui se passe sur la commune :

- comptes-rendus municipaux,
- événements et manifestations,
- informations diverses ...

Les conseillers municipaux disposent de clés pour ouvrir ces panneaux. N'hésitez pas à les solliciter pour voir avec eux comment les enrichir de vos informations.



Emplacement des panneaux :

- Saulzet le Froid : dans la cour de la mairie
- Souverand : à côté du lavoir
- Zanières : vers le four
- Espinasse : à côté de la boîte aux lettres
- La martre : à côté de la porte du four
- Pessade : sur le mur du four



## Je dépose dans les bacs jaunes ou points propres

### Bacs à emballages

Bouteilles et flacons en plastique (bouteilles d'huile, de ketchup (**nouveau**)), boîtes et barquettes en métal, aérosols, briques alimentaires, journaux, magazines, cartonnettes



### Conteneur plastique métal

Bouteilles et flacons en plastique (bouteilles d'huile, de ketchup (**nouveau**)), boîtes et barquettes en métal, aérosols, briques alimentaires



### Conteneur papier carton

Journaux, magazines, publicités, catalogues, papiers d'écriture (non déchirés), cartonnettes



### Conteneur verre

Bouteilles, pots, bocaux



## Je dépose dans la poubelle pour déchets non recyclables (bacs gris)



Barquettes transparentes



Boîtes d'œufs en plastique



Pots de produits laitiers, yaourts



Papier aluminium



Suremballages, sacs et films en plastique



Emballages alimentaires



Barquettes en polystyrène



Sachets alimentaire



Papier sali



Cartons souillés



Films de revues



Barquettes avec restes



Déchets de soins piquants, coupants, se renseigner en pharmacie



Ampoules à filament



Vaisselle, faïence, porcelaine



Casseroles vitroceram, pyrex



Pots de fleurs



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
**PESSADE**

Bilan 2014

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

Exploitant

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PESSADE (COMMUNE)

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécale

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

3 valeurs mesurées : mini. : 1,0 °F - maxi. : 1,8 °F - moyenne : 1,5 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

1 valeur mesurée : mini. : 22,0 µg/l - maxi. : 22,0 µg/l - moyenne : 22,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 1,3 mg/L - maxi. : 3,2 mg/L - moyenne : 2,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l - moyenne : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2008 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale du Puy de  
Dôme  
60 avenue de l'Union Soviétique  
CLERMONT FERRAND  
04 73 74 49 00



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
SAULZET LE FROID

Bilan 2014

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID  
Exploitant  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ LA MARTRE

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécale

Pourcentage de conformité des 15 valeurs mesurées : 93,3 %  
Maximum : 1 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

4 valeurs mesurées : mini. : 3,0 °F - maxi. : 3,4 °F - moyenne : 3,2 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

4 valeurs mesurées : mini. : 7,2 mg/L - maxi. : 8,4 mg/L - moyenne : 7,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l - moyenne : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale du Puy de  
Dôme  
60 avenue de l'Union Soviétique

# MÉDIATHÈQUE - SAISON CULTURELLE

## LE LIVRE VOYAGEUR

Depuis le mois d'octobre, la Communauté de communes des Cheires propose une boîte de livres en libre accès sur le village de Pessade, sur le parking à l'entrée du village.



Ces livres, issus de dons, sont mis à la disposition de tous. Chacun peut prendre des ouvrages, les lire, puis les remettre dans l'une des boîtes du territoire pour que tout le monde en profite.

Il est possible aussi, si le livre vous plaît, de le garder et d'en remettre un de votre collection à sa place.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de la communauté de communes :

[www.les-cheires.com](http://www.les-cheires.com)

dans la rubrique "culture et associations" -> se divertir -> livres voyageurs.

## EXPOSITION A LA MÉDIATHÈQUE DE SAULZET-LE-FROID :

En ce mois de janvier, conjointement avec le spectacle de marionnettes "en attendant Margot" à la salle des fêtes de Cournols le mercredi 27 janvier 2016 à 16h30, retrouvez l'exposition "planète marionnettes" à la médiathèque de Saulzet-le-Froid du samedi 9 janvier au samedi 30 janvier 2016 aux heures d'ouverture de la médiathèque.



## LA SAISON CULTURELLE



- ★ **En attendant Margot** Cie La Malette Théâtre de marionnette (J dès 4 ans) Salle des fêtes de Cournols, merc. 27 janv. 2016 à 16h30 **Gratuit**
- ★ **Exposition "Planète Marionnette"** Médiathèque de Saulzet le Froid, janv. 2016 **Gratuit**
- ★ **Atelier d'initiation à la danse hip-hop** avec Camille Henner de la cie daruma (12 - 17 ans) Médiathèque de St Amant Tde, sam. 20 fév. 2016 à 14h (salle des expositions à l'étage) **Gratuit**
- ★ **Ici et là !** - Cie Daruma Danse Hip-Hop, La Grange de mai, St Saturnin, sam. 27 fév. 2016 à 20h30 **8 euros : tarif plein, 5 euros : tarif réduit Gratuit -12 ans**
- ★ **le collier du poisson** Acteurs, Pupitres et Cie, Lecture (J dès 5 ans) Salle des fêtes d'Olloux, merc. 16 mars 2016 à 16h30, **Gratuit**
- ★ **La Ruelle en Chantier**, Musique, La Grange de Mai, St Saturnin, sam. 23 avril 2016 à 20h30, **8 euros : tarif plein 5 euros : tarif réduit Gratuit -12 ans**
- ★ **Atelier Parents-Enfants "Chansons enfantines et chansons d'enfance"** (dès 1 an) Médiathèque de Tallende, sam. 21 mai à 10h30 **Gratuit**
- ★ **Il court, il court le furet**, Cie Le Pli de la Voix, Comptine - Danse - Musique (J dès 1 an) Salle des fêtes de Tallende, sam. 21 mai 2016 à 16h30, **Gratuit**
- ★ **séance de lecture pour les enfants autour du tapis, d'animation "Le cirque"**, Médiathèque d'Aydat, merc. 8 juin 2016 à 15h30, **Gratuit**
- ★ **Cirque Autoblocant**, Cie Silembloc, Cirque, La Grange de Mai, St Saturnin, sam. 11 juin 2016 à 20h30, **8 euros : tarif plein, 5 euros : tarif réduit, Gratuit -12 ans**

Pensez bien à réserver rapidement, notamment pour les spectacles jeunesse qui ont de plus petites jauges !

Pour les spectacles jeunesse, 'Entrée Libre' s'entend dans la limite des places disponibles. ATTENTION certaines dates sont déjà complètes : le spectacle Il court il court le furet et l'atelier du 21 mai 2016.

## MEDIATHEQUE

La médiathèque vous accueille tous les samedis de 10h00 à 12h00 dans la classe de l'ancienne école de Saulzet le Froid, dans un espace chaleureux et convivial où un café, une tisane, un thé vous attend si vous le souhaitez.

Pendant les petites vacances, Toussaint, hiver et printemps la médiathèque ouvre le plus souvent possible ses portes afin de vous offrir ce service accessible librement à tous.

De nombreux documents sont mis à votre disposition : romans adultes et jeunesse, BD, CD audio et DVD vidéo, livres pour enfants, ...

Une à deux fois par an, les ouvrages sont renouvelés par la bibliothèque départementale. La communauté de communes, elle aussi, investit régulièrement dans l'achat de nouveautés.



Pour emprunter, il suffit de vous munir de votre carte de médiathèque réalisée gratuitement sur place lors de votre première visite.

## SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA MONTAGNARDE »



Cette année, le temps exceptionnel nous a permis de chasser dans de très bonnes conditions et de réaliser nos plans de chasse.

Tous les chasseurs de Saulzet-le-Froid se joignent à moi pour vous souhaiter une très heureuse Année et une très bonne Santé

Et rendez-vous au mois d'août pour notre banquet !

Le Président  
Christophe ROYER

## LES CONSCRITS

Le Président, ainsi que tous les conscrits, adressent leurs vœux de Bonheur et de Santé à tous les habitants de la commune en cette Année 2016.

L'Association tient à remercier Henry pour le prêt du tracteur et Jacky pour la remorque afin de pouvoir faire notre habituel char qui nous a permis comme chaque année de passer dans les villages avec notre fidèle ami Roland pour nous conduire.

Nous vous remercions pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé lors des aubades et tenons à remercier les personnes présentes pour notre pétanque et diverses activités du 15 août ainsi que pour la truffade qui se déroule en fin de soirée pour clôturer la journée.

Nous espérons que pour l'année 2016, nous vous retrouverons avec le même succès.

Thibault, Fanny, Romain, Nathan, Raquel, Micael, Théo, Yann, Clément, Mathieu, Florent, Antoine vous adressent leurs Meilleurs vœux.

Le Président  
Florian ROUDAIRE

## UNE NOUVELLE SAISON A PESSADE

Même si la neige se fait attendre, le Centre Pleine Nature a ouvert ses portes depuis les vacances de Noël.

Avec notre accord et pour une période de 4 mois, du 15 décembre 2015 au 15 avril 2016, un nouveau musher s'est installé à Pessade. Il s'agit de Mr Christian Perlwitz qui travaille l'été en forêt de Fontainebleau, il propose des baptêmes de chiens de traîneau pour les groupes et les particuliers. Avec ou sans neige, il emmène ses clients à bord d'un traîneau ou d'un kart.

Afin de limiter les nuisances pour les habitants de Pessade, les chiens stationnent dans la forêt au bord du GR 441 en direction du lac Servières. Cette piste sera utilisée pour les chiens de traîneau ainsi que celle du bois selon les conditions météo et la clientèle reçue.

Pour les réservations : à l'accueil du Centre Pleine Nature ou au 0473793662 ou sur [www.pessade.com](http://www.pessade.com)

Un événement aura lieu au Centre Pleine Nature cet hiver, il s'agit des Championnats de France Masters de ski de fond. Cette compétition, réservée aux skieurs licenciés de plus de 30 ans, se déroulera les 30 et 31 janvier 2016 et rassemblera des skieurs venus de toute la France.

L'organisation est portée par le Club Nordique Aydat-Pessade qui pour sa deuxième année d'existence accueille déjà plus de 30 enfants qui découvrent et se perfectionnent en ski mais aussi dans d'autres sports de nature.

Pour contacter le club Nordique Aydat-Pessade: 0609622596

## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes profite de cette nouvelle édition du bulletin municipal pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, joie et prospérité pour vous tous ainsi qu'à vos familles.

### La Sauzade :

Eh oui ! déjà la dixième randonnée. Une fois de plus les marcheurs étaient au rendez-vous, la météo très satisfaisante, une équipe motivée, tous les éléments indispensables pour la réussite de cette journée étaient réunis. Sur les différents parcours proposés, toujours de beaux paysages, avec vues sur les Monts Dômes et les Monts Dore, à découvrir ou redécouvrir pour le plaisir de chacun.

En 2016, la Sauzade est prévue, comme habituellement, le dernier dimanche de juillet, donc le 31.

### Téléthon :

Le 5 décembre avait lieu notre 7ème téléthon. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants au repas et tous les donateurs pour leur générosité.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons remis la somme de 1185 euros à l'AFM du Puy-de-Dôme. Chaque année, grâce aux dons, la recherche médicale progresse.

Nous vous donnons rendez-vous le 3 décembre 2016.

### Infos :

Notre Assemblée Générale aura lieu en février 2016.

Dans l'élaboration de notre prochain calendrier nous souhaitons proposer de nouvelles manifestations. Pour le bon déroulement de chacune d'elle, toute nouvelle personne désirant nous rejoindre sera la bienvenue. Pour cela il suffit de s'adresser à l'un des membres du comité soit : Isabelle BALANDIER, Marie-Noëlle BEAUDONNAT, Martine CHAUMET, Rolande et Jean-Claude GARDET, Annick GUITTARD, Monique GUITTARD, Pascale et Jacques LAMBOLEY, Véronique PELLISSIER, Jacqueline et Claude POMMIER.

## CLUB DES AINÉS

Le club des aînés vous présente ses meilleurs vœux pour 2016, joie, bonheur et santé à vous tous.

Le club se réunit toujours les jeudis après-midi et nous serions heureux d'accueillir quelques personnes de plus pour passer d'agréables moments de convivialité.

Cette année 2016 nous allons continuer nos activités. Le concours de belote le dimanche 3 avril 2016 et la truffade le samedi 23 juillet 2016.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

La présidente

Colette Pellissier

## ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE

### Connaissez-vous l'ADSB ?

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Saint-Amant-Tallende dont la mission est de promouvoir le don de sang regroupe une soixantaine de bénévoles répartis sur les 11 communes de la Communauté de Communes des Cheires.

Les membres de l'ADSB aident à l'organisation des collectes mobiles en collaboration avec les municipalités et l'Établissement Français du Sang.

Hormis OLLOIX, Le VERNET-SAINTE-MARGUERITE et SAULZET LE FROID (depuis 2014), chaque commune accueille 1 à 2 collectes de sang total par an.

Ce sont 500 à 600 donneurs qui se présentent annuellement sur les collectes du secteur.



**Stéphanie ROCLETTE,**  
résidant à PESSADE,  
a rejoint l'équipe ADSB d'AYDAT afin d'informer et de mobiliser les donneurs potentiels de SAULZET LE FROID et des environs.



### Planning des collectes 2016

LIEU	DATE	LOCAL	HORAIRES
AYDAT	Lundi 15 Février	Foyer Rural	16h00 / 19h00
SAINT-AMANT-TALLENDE	Mercredi 9 Mars	Salle de l'amicale laïque (salle DOURIF)	16h30 / 19h30
SAINT-SATURNIN	Jeudi 12 Mai	La Grange de Mai	16h30 / 19h30
LE CREST	Vendredi 10 Juin	Salle des Loisirs	16h30 / 19h30
TALLENDE	Mardi 12 Juillet	Salle des Fêtes	16h30 / 19h30
COURNOLS	Mercredi 3 Aout	Foyer Rural	16h30 / 19h30
CHANONAT	Jeudi 1er Septembre	Salle des Loisirs	16h30 / 19h30
SAINT-AMANT-TALLENDE	Mercredi 7 Septembre	Salle de l'amicale laïque (salle DOURIF)	16h30 / 19h30
SAINT-SANDOUX	Mercredi 30 Novembre	Centre Culturel	16h30 / 19h30
TALLENDE	Vendredi 30 Décembre	Salle des Fêtes	16h30 / 19h30

*N'oublions pas qu'en France, 10 000 dons sont nécessaires chaque jour (soit 3 millions de dons nécessaires par an) pour couvrir les besoins du million de malades soignés chaque année grâce au don de sang.*

## AVC VITE le 15!

### LES POMPIERS : L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

L'accident vasculaire cérébral (AVC) se produit lorsqu'une partie du cerveau est brusquement privée de sang. Ils surviennent souvent chez des personnes présentant des facteurs de risque. Sur certains facteurs de risque vous ne pouvez pas agir, mais sur d'autres vous pouvez agir.

#### Quelques chiffres

En 2010, en France, il y a eu un peu plus de 130 000 hospitalisations complètes pour accident neuro-vasculaire soit 1 AVC toutes les 4 minutes.

L'âge moyen de survenue d'un AVC est de 73 ans (70 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes).

Entre 2002 et 2010, on observe une augmentation du taux d'hospitalisation avant 65 ans (+14,0 %) et une réduction pour les 65 ans et plus (-13,0 %).

L'augmentation du nombre d'AVC avant 65 ans est plus importante chez les femmes (+17,7 %) que les hommes (+12,2 %).

L'AVC est la première cause de handicap acquis non traumatique avec 30 000 patients qui gardent des séquelles lourdes.

#### Les facteurs de risque

**Les facteurs sur lesquels vous ne pouvez pas agir.**

##### L'âge

Le risque augmente avec l'âge, après 50 ans chez l'homme et après 60 ans chez la femme.

##### Les antécédents familiaux

Le risque augmente si, dans votre famille :

un parent proche (père, mère, frère, sœur) a présenté un accident vasculaire cérébral (AVC) avant 45 ans ;

votre père ou votre frère a présenté une maladie cardiovasculaire (infarctus du myocarde ou mort subite) avant 55 ans ;

votre mère ou votre sœur a présenté une maladie cardiovasculaire (infarctus du myocarde ou mort subite) avant 65 ans.

##### **Les facteurs de risque sur lesquels vous pouvez agir**

Apprenez à identifier les facteurs de risque cardiovasculaire pour ne pas les sous-estimer.

##### Le diabète

On parle de diabète lorsque la glycémie (taux de sucre ou glucose) est supérieure à 1,26 g/l à jeun lors de deux mesures. Si vous souffrez d'un diabète mal contrôlé, l'excès de glucose dans votre sang peut endommager les parois de vos artères.

##### L'hypertension artérielle

On parle d'hypertension artérielle (HTA) si :

la pression artérielle systolique est supérieure à 140 mmHg ou 14 cmHg ; et/ou la pression artérielle diastolique est supérieure à 90 mmHg ou 9 cmHg.

##### La fibrillation auriculaire

La fibrillation auriculaire (les oreillettes du cœur battent très vite) est un facteur qu'il est possible de traiter.

##### Le tabagisme

Le tabac favorise le rétrécissement des artères, la formation de caillots et l'apparition de troubles du rythme cardiaque. Le tabagisme multiplie par 2 le risque d'AVC.

##### Un taux élevé de cholestérol

On distingue le mauvais cholestérol (LDL cholestérol) du bon cholestérol (HDL cholestérol). Si vous mangez trop gras, si vous souffrez d'obésité ou si vous ne pratiquez pas d'activité physique, le mauvais cholestérol augmente et s'accumule sur les parois de vos artères sous forme de dépôts graisseux. Avec le temps, ces dépôts peuvent ralentir et bloquer la circulation du sang : c'est l'athérosclérose.

##### L'obésité et le surpoids

On parle de surpoids si l'indice de masse corporelle (IMC) est supérieur à 25 et d'obésité s'il est supérieur à 30. Pour le calculer, utilisez notre calculateur ci-dessous.

La présence de graisse au niveau abdominal est un facteur de risque. On parle d'obésité abdominale lorsque le tour de taille dépasse 88 cm chez la femme et 102 cm chez l'homme.

##### Les symptômes

un engourdissement du visage : impossibilité de sourire, la lèvre est tombante d'un côté ;

une perte de force ou un engourdissement du membre supérieur (impossibilité de lever le bras) ;

un trouble de la parole : difficulté à parler ou à répéter une phrase ;

une difficulté à comprendre son interlocuteur ;

un engourdissement ou une faiblesse de la jambe ;

une perte soudaine de l'équilibre : instabilité en marchant, comme en cas d'ivresse ;

un mal de tête intense, brutal et inhabituel ;

un problème de vision, même temporaire : perte de la vue d'un œil ou vision double.

**Appelez le 15 ou le 112** depuis un téléphone fixe ou d'un téléphone portable si l'un des signes suivants survient de façon brutale.

##### Dans l'attente des secours :

il faut allonger le malade avec, si possible, un oreiller sous la tête et noter l'heure de survenue des premiers signes de l'AVC, regrouper si possible les ordonnances et les derniers examens de sang réalisés ;

il ne faut pas faire boire, ni manger la personne, il ne faut pas lui donner un médicament oral ou en injection même s'il s'agit d'un traitement habituel.

Lorsque vous êtes en communication avec le médecin régulateur ;

parlez calmement et clairement ;

donnez votre numéro de téléphone ;

donnez votre nom et celui du malade ;

indiquez le lieu et l'adresse exacte, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel ;

décrivez le plus précisément possible les signes qui vous ont alerté (paralysie d'un membre, ou soudaine faiblesse musculaire, troubles de la parole ou de la vision), l'heure de début, le mode d'installation des signes et leur évolution (disparition, stabilisation, aggravation) et l'état de conscience (éveillé, somnolent...);

ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande. Le médecin régulateur peut avoir besoin d'autres renseignements ou peut vous donner des directives, par exemple sur les gestes à pratiquer dans l'attente de l'équipe médicale mobile. Le centre 15 se chargera également de prévenir le service d'accueil de l'hôpital.

Source : [www.ameli-sante.fr](http://www.ameli-sante.fr)



## L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'ensemble des huit sapeurs pompiers de Saulzet-le-Froid vous adresse tous leurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2016, qu'elle vous apporte santé et prospérité. Nous vous remercions encore une nouvelle fois pour l'accueil chaleureux que vous nous réservez lors du passage des calendriers.

Cette année a encore été riche pour nous en formation de nouveaux acquis et en expérience acquise sur chacune des 22 interventions sur la commune de Saulzet-le-Froid. Une cérémonie aura lieu le samedi 13 février à partir de 10h30 à la salle des fêtes où de jeunes promus dans le grade de caporal, sergent et adjudant et dans la fonction de chef d'agrès VSAV se verront remettre leurs distinctions. Nous vous invitons tous, habitants de la commune, familles et amis à venir féliciter tous les récipiendaires et partager un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur.



Nous avons continué à nous former conjointement avec le centre de secours d'Aydat notamment lors de trois samedis consécutifs de novembre pour des manœuvres de désincarcération de véhicule sur le parking de la salle des fêtes du village.

Il est un événement tout particulier qui n'arrive qu'une seule fois dans la vie d'un sapeur pompier volontaire, la reconnaissance ultime de son engagement de volontaire. La médaille du courage et du dévouement de la République française a été remise à un pompier de Saulzet-le-Froid pour un appel sur le centre de Secours d'Aydat lors de l'intervention pour

un sauvetage sur le lac gelé (article La montagne du 16 février 2015). Vincent Blanck alors présent au centre d'Aydat s'est rendu en urgence sur la plage du lac où il a dû avec un autre pompier mettre leurs vies en danger sur une couche de glace fragile.

S'en suit un hélitreuillage, par l'hélicoptère de la sécurité civile du Puy-De-Dôme, des victimes alors en hypothermie sévère. L'objectif ultime d'un appel à l'aide, sauver les personnes en danger, a été accompli. Pour ce faire, la médaille a été remise à Vincent et David Pinel (CS Aydat) lors de la journée nationale des sapeurs pompiers, le 20 juin sur la place de Jaude à Clermont-Ferrand, par Michel Fuzeau, préfet de la région Auvergne et préfet du Puy-De-Dôme.

La présidente de l'amicale

Le responsable du centre

Pellissier Élodie

Guittard Didier

## BRÈVES

### Colis de Noël

"Les personnes de 80 ans et plus n'ayant pas participé au repas des aînés offert par la municipalité, recevront un colis de Noël"

### Réseau Téléphonie Mobile

Une étude est en cours de réalisation au niveau de notre canton pour définir quelles sont les zones qui ont peu ou pas de couverture en matière de réseau. De plus, au niveau de notre commune, une pétition envers tous les opérateurs de téléphonie mobile est en cours d'élaboration avec la municipalité du Vernet Sainte Marguerite. Dès que celle-ci sera achevée, soit en ce début d'année 2016, elle vous sera proposée pour signature par les conseillers municipaux.

Table alphabétique



N <sup>o</sup> d'insc	N <sup>o</sup> du registre	Noms et Prénoms	Date des actes
1	2	Monier Eugène Antoine	21 mai 1915
2	3	Bru Marie-Antoinette	3 septembre 1915
3	1	Planis Marie-Antoinette Francine	6 mai 1915

Cloué et archivé la présente table alphabétique le  
deux Janvier mil neuf cent seize



## ETAT-CIVIL en 1915

### NAISSANCES :

PLANEIX Marie Antoinette Francine	06/05/1915
MONIER Eugène Antoine	21/05/1915
BRU Marie-Antoinette	03/09/1915

### MARIAGES :

BRU Jean Annet et GUITTARD Marie	22/04/1915
VIDAL Raymond Jean et DEBOS Philomène	27/11/1915

### DÉCÈS :

LONCHAMBON Jean Léger	05/03/1915
GARDET Joseph	08/03/1915
POMIER Joseph	19/03/1915
PELLISSIER Marie	08/04/1915
MAZUEL Henri	15/05/1915
POMMIER Joseph	20/07/1915
CHABANNE François	22/07/1915
PELLISSIER Michel	27/07/1915
PELLISSIER Jean-Baptiste	02/08/1915
BOURDIER Marie	08/08/1915
ESPY Marie Louise	24/10/1915
ESPY Marie Célestine	25/10/1915
BOURDIER Bonnet	06/11/1915
BATIFOT Antoine	08/11/1915
VENDANGE Michel	13/11/1915

## ETAT-CIVIL 2015

### Naissances :

BEAUSSART Ethan  
25/03/2015

GUITTARD-CHABOT Chloé  
17/08/2015

CHABOT-TARDIF Emmy  
05/10/2015

VAQUER Aby, Corinne, Agnès  
08/10/2015

### Mariages :

HAMMA Sarah et AMBERT Vincent  
21/02/2015

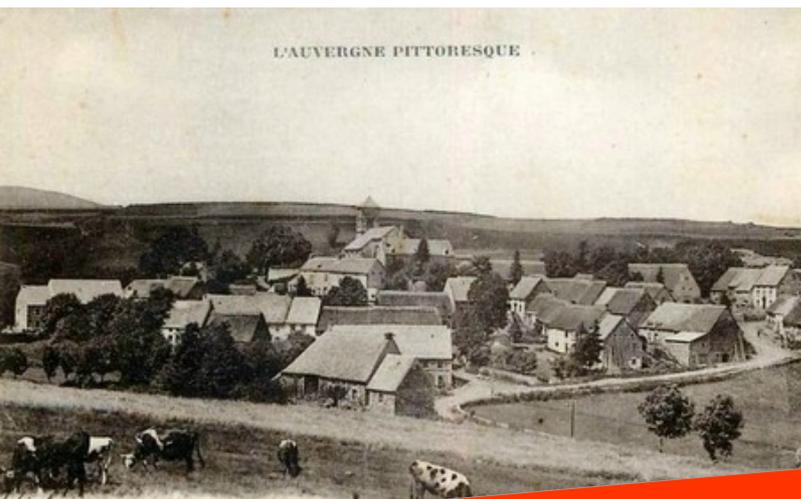
### Décès :

AUDIGIER Louis Marius  
02/03/2015

GUITTARD Jean-Marie Aimé  
24/03/2015

CORNU Catherine Elizabeth Andrée  
13/10/2015

L'AUVERGNE PITTORESQUE



## MAIRIE

Adresse : Le Bourg

63970 Saulzet-le-Froid

Téléphone : 04 73 79 33 65

Fax : 04 73 79 39 94

Courriel : [mairie.saulzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.saulzet@wanadoo.fr)

Site web : [saulzet-le-froid.fr](http://saulzet-le-froid.fr)

### Secrétariat ouvert au public :

Lundi : de 14h00 à 16h30

Mardi : de 14h00 à 16h30

Vendredi : de 14h00 à 16h30



### Bulletin Janvier 2016

*Directeur de publication* : Patrick PELLISSIER

*Membres du comité de rédaction* :

Éric AUTANT, Gérard BEAUDONNAT, Martine CHAUMET, Karine GOIGOUX, Alain PELLISSIER, Ophélie ROUX

Imprimé sur papier recyclé à 180 exemplaires.

Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand